

**A-T-ON TOUJOURS QUELQUE  
CHOSE À SE DIRE ?  
QUAND LES RÉFÉRENCES DE  
LA COMMUNICATION POLITIQUE  
FICHENT LE CAMP**

**GÉRARD BOISMENU**

Boismenu, G.,  
« A-t-on toujours quelque chose à se dire ?  
Quand les références de la communication politique fichent le camp »,  
dans Pierre Hamel et Jean-Michel Lacroix (dir.),  
*Les relations Québec-Canada. Arrêter le dialogue de sourds?*, Bruxelles,  
Éditions PIE – Peter Lang, 2013, p. 59-78.



## A-T-ON TOUJOURS QUELQUE CHOSE À SE DIRE ? QUAND LES RÉFÉRENCES DE LA COMMUNICATION POLITIQUE FICHENT LE CAMP

**D**ans un texte commis ces dernières années<sup>1</sup> j'avais commencé à proposer des réflexions libres sur le destin de la fédération canadienne et sa capacité à faire face aux enjeux de la diversité régionale et à son caractère multinational. J'avais mis l'accent surtout sur la dimension institutionnelle. Cette fois, j'aimerais prêter attention au discours et aux acteurs partisans, et donc à la communication politique et à la joute électorale.

### VERS DEUX SYSTÈMES DE REPRÉSENTATION PARALLÈLES

Au début des années 1960, on assiste à une thématization de la question constitutionnelle. Les années d'après-guerre avaient donné lieu surtout à des négociations fiscales, quoiqu'il ne faille pas oublier l'introduction des programmes à frais partagés qui ont permis de développer l'État social canadien. Le gouvernement du Québec se plaçait en marge de ces pourparlers : il s'adonnait à un monologue assorti de refus ou d'actions (peu nombreuses) de son propre chef. L'arrivée du gouvernement Lesage modifie les choses. Il manifeste la volonté de modifier le cadre constitutionnel et d'entreprendre la construction d'un État provincial à mission nationale.

Quitte à ébranler quelque légende, disons que la position du Québec à ce moment-là n'est pas très bien établie<sup>2</sup>. Jean Lesage propose des modifications constitutionnelles qui apparaîtront bientôt insuffisantes, mais surtout mal posées. Le rapatriement de la Constitution, une charte des droits et une formule d'amendement deviendront rapidement l'apanage du gouvernement fédéral et non plus celui du Québec. En quelques années et après deux refus du Québec d'entériner une formule d'amendement (formule Fulton et formule Fulton-Favreau), il devient clair que les propositions initiales sont trop exsangues pour les attentes québécoises qui sont devenues à la fois pressantes et étendues. L'affirmation du peuple québécois prend l'avant-scène.

Les Libéraux du Québec posent désormais la question en termes de jonction d'une responsabilité sociale et politique attribuée à l'État du Québec à l'égard de la nation québécoise (que l'on désigne encore aisément de canadienne française) et de nécessité de doter cet État de la capacité de mettre en œuvre des politiques extensives conçues dans la perspective d'un État social très actif dans la régulation à la fois économique et sociale. En quatre ou cinq ans, la position gouvernementale du Québec devient plus claire et se centre sur la capacité d'agir de l'État provincial et non sur les institutions de la fédération : les règles institutionnelles deviennent tributaires d'un accord sur le fond, alors que le nationalisme devient une force politique réelle, mais extraparlamentaire.

On ne s'y trompe pas, la question reste posée en termes de société canadienne française. Ce nationalisme ethnique cédera la place à un nationalisme civique avec l'élection du parti souverainiste, mais il faudra attendre une décennie. En parallèle, l'opposition menée par l'Union nationale grossit le trait et somme le Canada dans son ensemble de démontrer une ouverture aux exigences du Québec, sans quoi le Québec pourrait s'affranchir. C'est le célèbre pamphlet *Égalité ou indépendance*.

Même dans l'ignorance mutuelle, qui dure un bon moment, ou dans la volonté d'apporter une réponse ou de traiter les questions litigieuses, on reconnaît implicitement la présence de deux sociétés

ou de deux communautés. Le sens donné à ces notions est plutôt imprécis, mais la possibilité pour des interlocuteurs de faire référence à deux entités, imprécises, mais réelles, est établie par les faits.

Quand Duplessis parle des deux peuples fondateurs aux négociations fiscales, il ne se fait pas rabrouer, quand le Québec revendique un veto sur les changements constitutionnels et que, de fait, on y consent par la portée qui est donnée à ses refus, quand on crée la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, on donne sens à cette idée d'un Canada à deux. Dans son rapport préliminaire, cette Commission parle d'ailleurs *de deux majorités*.

Cela ne veut pas dire que l'on a plus d'égard pour la communauté québécoise ou pour les francophones, ni que l'on en tire de grandes conséquences, mais le Canada à deux est un référent qui semble admis, du moins c'est un implicite dans la communication politique. Cela conduit à dénouer certaines impasses durant la décennie 1960, ce qui contribue à asseoir l'État social québécois.

Pour le Canada et le gouvernement fédéral en particulier, on peut y voir une fragilité, et ce, à double titre. D'abord, où conduit cette succession de compromis fondés sur les revendications d'une société particulière, posée comme société nationale? Ensuite, comment répondre à une rhétorique qui alimente la scène politique québécoise et qui mi ne la légitimité du gouvernement central?

C'est dans ce contexte que l'*Inégalité ou indépendance* tonne et se substitue à un *Maître chez nous* beaucoup plus policé. À la suite d'échecs successifs sur une modification de la formule d'amendement de la Constitution et sur des revendications renouvelées de la part des provinces s'ouvre en 1968 une ronde de négociations au nom du fédéralisme de l'avenir. Mise en route par Lester B. Pearson, cette ronde est menée par Pierre Elliott Trudeau. C'est un moment de reprise en main de la dynamique politique par le gouvernement central<sup>3</sup>.

La déclaration préliminaire du gouvernement fédéral à cette ronde cherche à disposer de la rhétorique québécoise reposant sur la notion de droits collectifs, sur le recoupement entre nation canadienne française et gouvernement du Québec, et sur le partage des compétences comme clé de voûte de la révision constitutionnelle. Les

priorités sont ailleurs : d'abord, une Charte des droits de la personne comprenant les droits linguistiques, ensuite, la modernisation des institutions gouvernementales fédérales, puis le partage des compétences constitutionnelles.

On perçoit la distance entre les positions. Il faut dire que le gouvernement de l'Union Nationale au Québec semble plutôt fragile, mais surtout le fruit d'un accident électoral. La mort du premier ministre Johnson n'aide pas les choses, et le retour des libéraux à la tête du gouvernement du Québec est plus que probable, ce qui devrait éviter la surenchère. Du côté fédéral, le gouvernement libéral est majoritaire et peut compter sur un appui électoral massif de la part des électeurs québécois.

Lorsque les négociations démarrent pour de bon, le nouveau Premier ministre du Québec (J.-J. Bertrand) assiste à une belle unanimité contre la thèse des deux nations. On pourrait, à la limite, accepter l'idée de la reconnaissance de droits individuels. Ce sont des questions de fiscalité, de disparités régionales et du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral qui prennent l'avant-scène.

La confusion et la mécontente s'installent confortablement au fur et à mesure que l'on traite des questions de *bread and butter*. Le Québec est isolé dans sa volonté d'une révision constitutionnelle en profondeur. Robert Bourassa, qui prend la suite et n'affectionne pas les discussions sur les principes constitutionnels, décide de s'en remettre à la question de la sécurité du revenu, comme exemple de la capacité à trouver une formule compatible avec les revendications autonomistes du Québec; ce pari risqué ne peut être tenu. C'aurait été une porte de sortie honorable pour un Robert Bourassa, résolument fédéraliste et peu enclin aux grandes revendications sur la question nationale.

De son côté, le premier ministre fédéral Trudeau se fait fort de déconstruire le discours nationaliste, de l'invalider dans ses principes et de neutraliser son caractère opérationnel. Il érigera en système de pensée l'armure intellectuelle qui repoussera les visées formulées par le Québec. L'œuvre achevée viendra avec la réforme constitutionnelle de 1982.

Pour lui, face à l'État, il n'y a que le citoyen et les libertés individuelles; il faut prendre acte des groupes ethniques, mais ils sont suspectés d'être à la source d'intolérances, de chauvinismes et de sectarismes quand ils sont vus comme autre chose que des communautés culturelles. La société politique ne saurait correspondre à la morphologie polyethnique, elle doit plutôt se poser comme lieu favorisant les initiatives individuelles; la reconnaissance de droits linguistiques peut faciliter la contribution du plus grand nombre à l'œuvre collective. Le recoupement proposé par les nationalistes québécois entre le gouvernement du Québec et la nation canadienne française est rejeté d'emblée.

Dès lors que la notion de deux majorités sises dans des espaces politiques distincts est rejetée dans son principe même, la communication politique puise dans deux systèmes de référence qui fonctionnent en parallèle.

Tous les arguments sont valables. L'exposé de Trudeau dans *Le temps d'agir* (1978) est une pièce d'anthologie, lorsqu'il écrit que la collectivité francophone au Canada « est numériquement majoritaire dans cette partie du territoire qui va des «pays d'en haut» ontariens en englobant tout le Québec, jusqu'aux confins du pays acadien ». En raillant un peu, André Bélanger et moi avons écrit que, selon la même logique, on pourrait sans doute affirmer que « la collectivité de langue anglaise en Amérique s'étend des confins de l'Alaska à la frontière mexicaine, ou encore que la collectivité espagnole occupe le territoire qui va de la frontière texane au Cap Horn, en excluant le triangle brésilien et quelques confettis dans les Antilles ».

Au total, la rupture est consommée et les référents tout autant que la façon de saisir la question des nations ne sont pas dans le même univers intellectuel. La diversité repose sur les variables linguistique et multiculturelle.

## LA DOMINATION D'UN PARADIGME

Après l'échec de Victoria en 1971, on observe une pause de quatre ans qui permet à Trudeau de sortir d'un épisode de gouvernement minori-

taire (1972-1974) et de s'installer solidement à la tête d'un gouvernement majoritaire (1974-1979). Il revient à la charge en 1975-1976 en prônant une action unilatérale du gouvernement fédéral pour modifier les institutions fédérales et introduire une formule d'amendement. Le Québec exige que l'on ajoute des garanties constitutionnelles concernant la langue et la culture françaises.

Et voulant faire barrage, Robert Bourassa déclenche des élections anticipées afin de faire plébisciter sa position constitutionnelle. Mal lui en prend, car il perd les élections et se retire pour un temps de la vie politique. L'élection d'un gouvernement souverainiste à Québec en 1976 redéfinit les contours et le contenu de l'univers discursif et du système symbolique qui vont dominer la vie politique. Sans conteste, la question québécoise revient sur le devant de la scène. Malgré la tenue prochaine d'un référendum qui pose la question de la souveraineté du Québec, le champ des possibles du gouvernement fédéral reste assez limité.

Le rapport déposé par la commission fédérale Pépin-Robarts entreprend de concilier les questions régionale et nationale en suggérant une plus grande flexibilité dans le fédéralisme canadien, quitte à considérer une certaine asymétrie dans l'usage des compétences provinciales. Les travaux de la commission et les débats que suscite le rapport occupent la place publique, mais sont vite relégués aux oubliettes. Ce rapport ne correspond pas au credo ni au champ lexical de la position trudeauiste.

Le gouvernement Trudeau est défait en 1979 par le Parti conservateur qui ne peut cependant s'appuyer sur une majorité parlementaire. Le ton à l'égard du Québec est moins vindicatif et la confrontation avec le gouvernement souverainiste moins violente, mais ce gouvernement qui ne tient que neuf mois cède la place à un nouveau gouvernement Trudeau, encore plus résolu à faire face à la menace « séparatiste ».

On connaît la suite. L'échec du gouvernement souverainiste du Québec au référendum de 1980 ouvre la voie à un processus de révision constitutionnelle qui se fait à cadence rapide. Malgré les embûches, la chose est consommée au début 1982 avec une Loi constitutionnelle qui prévoit le rapatriement de la constitution et sa modification pré-



alable avec, pour l'essentiel, l'ajout d'une formule d'amendement et l'insertion d'une charte des droits de la personne. Ainsi se concrétise, quatorze ans plus tard, la feuille de route proposée par Pierre Elliott Trudeau en 1968.

La nouvelle Loi constitutionnelle, c'est l'invalidation des revendications du gouvernement du Québec concernant les conditions politiques et institutionnelles du développement de la communauté nationale québécoise. Il n'est pas surprenant qu'en 1981 le gouvernement du Québec, comme tous ceux qui suivront jusqu'à ce jour, ait refusé de souscrire à cette réforme.

Cet aboutissement consacre un fédéralisme territorial qui pose l'égalité juridique des provinces comme une vertu cardinale, au sein d'un État national canadien définissant des droits qui ne peuvent qu'être individuels. L'État multinational et une certaine asymétrie qui lui serait associée sont rejetés, en principe et en pratique. L'inspiration essentielle du rêve canadien serait donc une nation canadienne, réductible à des individus porteurs de droits et participant d'une diversité culturelle – multiple à souhait –, avec un État qui incarne la nation et qui accommode la diversité et le partage de la richesse par un fédéralisme territorial. Sur cette base, le fédéralisme canadien est verrouillé de l'intérieur.

\*\*\*

Les débats sur la question nationale et les revendications du Québec concernant l'extension de ses compétences et la souveraineté dans leur exercice ont alimenté les débats politiques pendant deux décennies. Au cours de cette période, le gouvernement fédéral est aux mains du Parti libéral de 1963 à 1984, sauf une brève période de 9 mois. Malgré l'expérience de gouvernements minoritaires (1963 à 1968 et 1972 à 1974), à partir de 1968, il y a une extraordinaire stabilité dans la pensée constitutionnelle. L'appui électoral massif que reçoit le parti de Trudeau au Québec constitue une pièce maîtresse dans le maintien de ce gouvernement. Cet appui est également partagé par les anglophones et les francophones québécois, ce qui était plutôt une constante historique, jusqu'à ce moment-là. À l'opposé, le gouvernement du Québec change quatre fois de mains (partisanes)

et, malgré une même trame de fond, le discours, la détermination et la stratégie suivent une trajectoire très fluctuante. On va du nationalisme vigoureux et revendicateur à un souverainisme, en passant par un fédéralisme de principe.

La thématique constitutionnelle ne suscite pas d'enthousiasme au Canada. La riposte, voire la déconstruction des revendications basées sur le caractère binational du Canada et ses retombées sont appréciées d'autant plus que le gouvernement Trudeau, en positif, construit le système conceptuel permettant de fonder le Canada dans ses valeurs fondamentales de la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

La Loi constitutionnelle sera perçue comme un acte fondateur pour le Canada hors Québec, alors qu'outre les gouvernements québécois qui n'y ont jamais souscrit, l'électorat québécois applique depuis lors un vote sanction contre les libéraux, ce qui a changé durablement la donne électorale et déstabilise le système partisan et la stabilité des gouvernements.

## L'IMPRATICABLE RÉPARATION

C'est le Parti conservateur, sous la direction de Brian Mulroney, qui tire le premier les dividendes de cette situation. Il réussit à composer une vaste alliance entre les conservateurs (et la pensée conservatrice) de l'Ouest (qui vit une forme d'aliénation politique sous la domination des libéraux durant deux décennies), les progressistes conservateurs de l'Ontario et de l'Atlantique et, finalement, les conservateurs nationalistes du Québec. C'est un habile jeu d'équilibre qui est difficile à réaliser dans la durée.

L'adhésion de l'électorat québécois francophone au Parti conservateur fédéral est assez nouvelle, car mis à part un flirt au tournant des années 1960, ce parti est plutôt fantomatique durant la période de la domination libérale, qui résulte du vote massif des Québécois (sans distinction) en faveur des libéraux. L'élection de 1984 marque une cassure dans l'histoire du vote massif des Québécois aux élections fédérales<sup>4</sup>.

Aux élections provinciales, le vote se répartit entre les différentes forces politiques avec plus ou moins de soutien populaire. Sur la scène

fédérale, la tendance est de privilégier un parti de préférence aux autres, si bien que l'on peut parler de vote massif, qui caractérise aussi bien les francophones et les anglophones, mais pas toujours pour les mêmes raisons. L'hostilité des Québécois francophones à l'égard des conservateurs peut remonter à la pendaison de Louis Riel et à la loi sur les écoles françaises au Manitoba. C'est dire que, mis à part le sursaut en faveur de Diefenbaker en 1959, l'appui donné aux conservateurs en 1984 représente un réalignement partisan motivé par la sanction à l'égard des libéraux après le coup de force constitutionnel de 1982 et par la promesse d'une « réparation » du côté des conservateurs.

Avec l'engagement de Brian Mulroney de faire en sorte que les Québécois adhèrent dans « l'honneur et l'enthousiasme » à la fédération canadienne, il recueille un appui sans précédent. À la tête d'un gouvernement conservateur fortement majoritaire, il est amené à s'engager dans des négociations constitutionnelles, qui consistent essentiellement à définir les conditions selon lesquelles le gouvernement du Québec, dirigé de nouveau par Robert Bourassa depuis 1985, puisse donner son adhésion. René Lévesque, qui avait été tenté par le « beau risque » proposé par Brian Mulroney, a provoqué en 1984 une crise au sein de son parti, mais Robert Bourassa, fédéraliste convaincu, est un interlocuteur qui devrait permettre de trouver un accord honorable. Il ne s'agit pas d'invalider la Loi constitutionnelle de 1982, mais de trouver un accommodement permettant de rendre cette révision majeure acceptable par le gouvernement du Québec et partant, par la population.

Résultat de l'opération : les négociations constitutionnelles reviennent sur le devant de la politique canadienne. De toute évidence, les questions ne sont pas de l'ordre du *bread and butter*, mais plutôt de l'ordre des valeurs et des principes qui fondent l'État canadien. Autre résultat : si la doctrine Trudeau se présentait comme une invalidation des demandes québécoises pour une reconnaissance, avec effets réels, de la spécificité nationale, le défi est désormais d'établir des lignes de compromis permettant de concilier ce qui était apparu dans la décennie précédente comme irréconciliable avec le système de représentation érigé par Trudeau.

Inutile de reprendre la saga de l'Accord du lac Meech qui va de 1987 à 1990, puis qui débouche sur l'Accord de Charlottetown. Ces exercices tournent en eau de boudin. Retenons plutôt les grands enjeux.

L'Accord du lac Meech proposait une compréhension de la société canadienne qui met en relief la dualité canadienne et, parallèlement, reconnaît le caractère distinct de la société québécoise. Cette compréhension devait servir à interpréter la constitution canadienne, aussi bien la Charte des droits que les attributions législatives et des institutions. De plus, l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec se voyaient accorder « le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec ».

La société distincte revêtait un caractère énigmatique, puisqu'elle n'était chargée d'aucun sens juridique particulier et qu'elle avait des résonances différentes selon les sensibilités des uns et des autres. Que pouvait signifier la notion de « rôle » dans la mesure où rôle n'est pas synonyme de compétence ou de pouvoir? Le sens et l'impact relevaient du pari. Ce qui avait amené Jean Chrétien, opposant discret, mais résolu, à proposer l'équation suivante : ou la société distincte ne veut rien dire, alors on ment aux Québécois, ou elle veut dire quelque chose, alors on ment aux Canadiens.

Cette notion devait cristalliser les doutes, les suspicions et les critiques, tant au Québec que dans le reste du Canada. Ironiquement, les réactions négatives venant du Canada au sujet de la notion de société distincte ont conduit à l'associer à l'idée de peuple et de communauté nationale, alors que les Québécois entretenaient des doutes à ce sujet.

Le rejet de la société distincte exprimé au Canada a été assimilé, non sans raison, au refus de reconnaître la société québécoise en termes de communauté nationale, non seulement comme fait sociologique, mais aussi comme dimension fondamentale pour la compréhension du statut et des compétences du Québec dans la fédération.

Pendant trois ans, le débat et les échanges entre protagonistes ont réuni les acteurs sur un terrain discursif commun. Le sens à donner aux notions, les logiques d'interprétation, la sagesse d'introduire telle ou telle proposition, la conception de l'État canadien et la place des provinces, tous ces éléments, qui ont balisé le débat public, partageaient

des référents communs et un univers d'interrogations similaires. En même temps, ce laboratoire a servi de révélateur : pour les Québécois qui s'interrogeaient sur la portée réelle de cet Accord et sa pertinence pour encadrer la Loi constitutionnelle de 1982, l'opposition venant du Canada hors Québec mettait en évidence que ce peu était définitivement trop.

Pour la population du Québec, le gouvernement conservateur avait eu le mérite de mettre le pays dans cette fournaise constitutionnelle pour assurer l'adhésion politique du Québec à la constitution canadienne, mais inversement c'était également sa grande faute du côté du Canada. Devait-on s'imposer ce moment de vérité? et quel en était le prix? Et même du côté québécois, la tentative du gouvernement Mulroney de revenir en arrière et de circonscrire certaines formulations avant l'échéance de 1990 est apparue comme un lâchage opportuniste de sa part. À l'évidence, la vaste alliance conservatrice commençait à vaciller en raison des forces contraires qui l'animaient.

La non-ratification de l'Accord par deux provinces a provoqué un retournement de situation. Il ne s'agissait pas d'une défaillance technique, car il est bientôt apparu que s'il devait y avoir de nouvelles négociations, ce serait sur une autre base. Les discussions se situeraient désormais dans un *Canada round* et non dans un *Quebec round*.

La fin abrupte et vaine de la saga du lac Meech a eu pour conséquence d'ouvrir le jeu et de permettre une conceptualisation nouvelle des modifications constitutionnelles. La préoccupation centrale, c'est de garder intact le champ conceptuel trudeauiste en rétro pédalant sur le couplage posé dans Meech d'une société distincte québécoise, assimilable à une communauté nationale, et d'un rôle spécifique de l'État québécois dans le développement de cette société. D'où l'entrée en scène de reformulations de la compréhension de la société canadienne et l'insistance sur l'unité canadienne et l'égalité juridique fondamentale des provinces.

Sur la scène québécoise, la période qui suit le rejet de l'Accord du lac Meech est d'un grand enseignement pour les fédéralistes, fussent-ils nationalistes. En 1991, Robert Bourassa, premier ministre du Québec, crée une commission sur l'avenir politique et constitutionnel du

Québec qui, après de nombreuses audiences et l'analyse de nombreux mémoires, conclut à la nécessité de tenir un référendum en 1992 sur la souveraineté du Québec. Le gouvernement du Québec donne son aval à cet échéancier. C'est à la fois une riposte et une façon de faire pression pour que le Canada propose un cadre acceptable pour le Québec. Ce n'est qu'à cette condition que l'échéance référendaire sur la souveraineté organisée par un parti fédéraliste pourra être reportée. En cas contraire, si les fédéralistes nationalistes et les souverainistes faisaient alliance, une victoire serait à portée de main.

Ce référendum est mis sur la touche par Bourassa au profit d'un autre. Les propositions de l'Accord de Charlottetown sont soumises à un référendum à travers le Canada en 1992. Elles essuient un rejet assez catégorique, aussi bien au Québec qu'au Canada à l'ouest du Québec, même si c'est pour des raisons diamétralement opposées. La leçon fondamentale ici c'est que la situation constitutionnelle au Canada est complètement bloquée. Toute la classe politique canadienne, qui s'était mobilisée pour concocter un compromis politique, certainement insatisfaisant, a été désavouée pour des raisons qui ne sont pas les mêmes. De plus, cela montre aux fédéralistes québécois deux choses : les ultimatums et la menace sont sans effet et n'arrivent pas à modifier les attitudes des vis-à-vis canadiens et, par ailleurs, tout projet de révision constitutionnelle qui conduit à un échec – ce qui est prévisible – ne fait qu'alimenter le ressentiment et donne du grain à moudre aux souverainistes. Cette période débouche sur l'élection des souverainistes à la première occasion.

## UN RÉGIME CANADIAN QUI SE BÂTIT

Ce qui suit, ce sont des exercices de réinvestissement de la logique constitutionnelle libérale dans un corpus posé au départ dans le but d'adapter cette logique pour rendre compte des revendications du Québec, à la fois siège d'une communauté nationale et institutions politiques en mesure de travailler au développement de cette communauté. Cette situation alimente les dissensions et la controverse pendant la décennie qui commence en 1990. La société québécoise sera désignée par « son caractère unique » qui, dans la Déclaration de Calgary de 1997,

devient un élément « fondamental pour le bien-être du Canada », et un élément participant de la diversité canadienne et ne pouvant ébranler l'égalité foncière des individus et des gouvernements provinciaux. Sur le plan partisan, ces événements annoncent la fin de la grande alliance conservatrice. Le grand écart devient facteur de faiblesse et participe à l'implosion du parti politique.

Du côté du Québec, la conduite du gouvernement conservateur qui cède aux compromis, voire aux compromissions, a provoqué la constitution d'un parti, le Bloc québécois, qui œuvre seulement dans l'espace québécois afin de représenter au Parlement fédéral les intérêts de cette société distincte dans une version inspirée du souverainisme et de la social-démocratie. Du côté de l'Ouest canadien, la venue du *Reform Party*, nettement marqué à droite et réfractaire aux concessions face aux revendications québécoises, campe la vision d'un conservatisme radical libéré de tout progressisme et enraciné dans le populisme de droite. L'implosion du parti conservateur se révèle aux élections de 1993 : il ne se voit crédité que de deux sièges aux Communes alors que le Bloc québécois, qui jouera le rôle d'opposition officielle, gagne 54 sièges et les Réformistes 52 sièges. Le Parti libéral revient aux affaires sous la direction de Jean Chrétien, l'un des artisans de la Loi constitutionnelle de 1982.

Du côté du Québec, le vote sanction se poursuit. Il s'est manifesté par le rejet des libéraux au profit des conservateurs en 1984 et en 1988. En 1993, plutôt que de revenir vers un vote libéral, les électeurs pratiquent une deuxième sanction, cette fois visant les conservateurs en soutenant un parti qui est à peine naissant, le Bloc québécois. Ce réalignement s'inscrira dans la durée et se renouvellera au cours des cinq élections qui suivent (1997, 2000, 2004, 2006 et 2008). L'assise électorale de ce parti ne lui fait défaut qu'à la septième élection, en 2011.

La victoire électorale de 1993 annonce un nouveau référendum sur la souveraineté qui doit être tenu en 1995. On retrouve les deux belligérants habituels sur ce terrain : les libéraux fédéraux et le gouvernement du Parti québécois. Chacun fourbit ses armes pour l'affrontement décisif.

Après la secousse et la frousse provoquées par le résultat extrêmement serré du référendum en octobre 1995, les réactions portent sur les maladresses des dirigeants politiques canadiens; on se refuse de constater une crise devant mener à des solutions faites de concessions sur la conception de la vision canadienne. La question s'est posée davantage dans les termes suivants : comment s'assurer de ne plus avoir à subir un tel choc en mettant au pas ces « irréductibles Québécois ». Le gouvernement fédéral met en place ses pare-feu. Il cherche à accumuler les « arguments frappants » dans sa lutte contre l'indépendance du Québec; l'avis demandé à la Cour suprême sur la légalité d'une éventuelle déclaration unilatérale de sécession du Québec, la loi sur la clarté, tous ces éléments ne laissent pas de doute sur ses intentions : il est prêt à en découdre.

Pour le gouvernement Chrétien, l'objectif est limpide : quand on ne peut pas bloquer toutes les issues, on s'ingénie à provoquer un effet d'entonnoir afin de rendre sinon impraticable, du moins extraordinairement périlleux, le processus de mise en œuvre de la souveraineté. On pourrait imaginer que cet effort de blocage s'accompagne d'une volonté de satisfaire certaines exigences du gouvernement du Québec. Or, il n'en est rien. Là aussi l'entonnoir se rétrécit et les gouvernements fédéral et provinciaux ne semblent pas craindre d'amener le gouvernement québécois dans un cul-de-sac<sup>5</sup>.

L'opinion publique canadienne est peu encline au compromis. Les propositions faites par les universitaires, concernant un fédéralisme multinational, n'ont aucun impact sur le cours des choses. Ce sont deux univers discursifs parallèles que celui des penseurs et celui de la politique active. Rien ne laisse pressentir la fin de ce parallélisme. Si l'univers du discours et de la pratique politique montrait une ouverture à la reconnaissance de la multinationalité au Canada, un renouvellement du fédéralisme serait imaginable. Ce n'est pas le cas et, politiquement, on voit mal comment les choses pourraient changer.

Pour autant, le Canada ne cède pas à l'inertie. Il importe de saisir les éléments qui construisent la nouvelle dynamique intergouvernementale et les nouvelles formes du fédéralisme à inventer.



Au cours des années 1990, le premier ministre fédéral emprunte la voie non constitutionnelle pour apporter une réponse aux tensions des relations intergouvernementales (indépendamment du Québec) et essaie de faire la démonstration du dynamisme des institutions. Le renouveau exclut l'asymétrie institutionnelle de même qu'une décentralisation des pouvoirs. Les relations fédérales-provinciales participent d'un fédéralisme collaborationniste et s'inscrivent dans la démarche de la nouvelle gestion publique, axée davantage sur les résultats que sur les prémisses, dans la définition des initiatives politiques ou des programmes. L'interprovincialisme se heurte au déséquilibre régional et à l'idée de la préséance de l'État fédéral. Il n'empêche que l'esprit d'initiative provincial persiste, comme le montre l'action menant à la Déclaration de Calgary, à l'Entente sur l'union sociale, mais aussi à la mise en place du Conseil de la Fédération en 2003. Mais est-ce suffisant pour imaginer un renversement dans la dynamique fédérale-provinciale au profit des provinces?

Deux conceptions de la répartition des compétences s'affrontent. Au Canada, on est convenu traditionnellement que le principe fédéral est fondé sur la séparation des compétences et la souveraineté législative de chaque ordre de gouvernement (principe capital pour le Québec). Mais, de plus en plus, on est enclin à considérer que le partage est surtout indicatif et que la collaboration est de mise, non seulement dans la conception, mais aussi dans l'application des politiques. Cette dernière compréhension tend à devenir hégémonique et s'exprime fort bien dans l'Entente sur l'union sociale.

Que faut-il en penser? On peut considérer que les dix dernières années ont assuré des conditions permettant aux gouvernements provinciaux de gagner en impact dans les processus politiques et dans les décisions stratégiques en matière de politiques publiques. Ou, autrement, on peut souligner l'activisme politique du gouvernement fédéral et ses gains stratégiques en termes de redéfinition du fédéralisme : la codétermination et le fédéralisme collaboratif ne constituant pas une capitulation, car, au contraire, ces principes lui accordent une place centrale dans tous les secteurs et permettent de repenser le fédéralisme à l'aune des compétences « partagées ». Une dynamique nouvelle est impulsée. Sa situation financière nettement

avantageuse, de même que sa place dominante dans les processus de prise de décision donnent au gouvernement fédéral une capacité d'initiative sans conteste.

La Cour suprême, avec l'« interprétation évolutive du fédéralisme », considère que le partage originel des compétences joue un rôle plutôt indicatif, ce qui donne lieu à une interprétation permissive des actions fédérales. Si le Conseil de la fédération peut permettre d'amplifier la force relative des provinces, il peut tout aussi bien jouer en sens contraire. À partir du moment où l'on discute de redistribution de la richesse, le clivage entre les provinces nanties et les autres compromet toute entente entre les provinces elles-mêmes, ce qui fait la démonstration publique de leur dissension et laisse l'initiative au gouvernement fédéral (pensons aux questions du déséquilibre fiscal et de la péréquation). Des désaccords devraient également se révéler lorsque viendra le temps de discuter de la forme du fédéralisme et du degré d'autonomie réelle des provinces à l'égard du gouvernement fédéral.

Le gouvernement Chrétien sera élu à trois reprises, en pouvant compter sur une majorité parlementaire (1993, 1997, 2000). Ce qui est important de noter cependant, c'est que ces majorités ne sont possibles que grâce à un appui soutenu du Canada hors Québec, car le Bloc québécois mine la base électorale des libéraux au Québec et leur ravit entre la moitié ou les trois quarts des sièges au Québec<sup>6</sup>.

Sur ce terrain, tous les coups sont permis. Les pratiques partisanes libérales pour assurer une visibilité électorale au Québec sont de plus en plus dénoncées et font l'objet de vérifications et d'enquêtes, qui mettent en évidence des pratiques frauduleuses d'abus de biens sociaux. Le gouvernement Chrétien vit ses derniers jours dans une atmosphère viciée par la corruption, qui se dégage des pratiques peu reluisantes pour contrer la présence et la diffusion des idées souverainistes au Québec et pour afficher les couleurs du Canada, voire du gouvernement libéral.

Au Québec, le premier ministre Parizeau démissionne et la direction est confiée à Lucien Bouchard qui laisse la direction du Bloc québécois. La priorité au Québec est donnée à l'équilibre budgétaire, ce qui va canaliser les énergies pour les années qui suivent. Dans les relations

fédérales-provinciales, la politique de la chaise vide est de rigueur pour un bon moment. Le Parti québécois est réélu en 1998, mais en 2003 il doit céder sa place aux libéraux de Jean Charest. Contrairement à la tentation post-référendaire de 1980, on ne manifeste pas d'intérêt pour un autre « beau risque ». Le vis-à-vis fédéral prend plutôt une position de force et est peu enclin à changer sa ligne politique, alors que les autres gouvernements provinciaux s'occupent à incarner l'interprovincialisme.

Le gouvernement fédéral libéral minoritaire traverse la tourmente de 2004 à 2006. Cette période permet de conclure des ententes basées sur une asymétrie administrative, notamment dans le domaine de la santé. Le gouvernement du Québec tire parti de ces dispositions fédérales. Pour le gouvernement Charest cela permet, sans ouvrir un débat de nature constitutionnelle, de démontrer qu'il est en mesure d'obtenir des concessions non négligeables. Le tout est encadré par une entente administrative et ne peut être compris comme un précédent en matière constitutionnelle.

Il est vrai que depuis l'échec de la stratégie de Robert Bourassa, les chefs libéraux du Québec ont une crainte bien légitime à avancer des revendications majeures qui remettraient en cause le fonctionnement de la fédération canadienne en se revendiquant de la communauté nationale québécoise. Devant un refus, la marge de manœuvre est trop étroite et la posture du perdant pas très « payante » sur la scène québécoise.

Depuis lors, on entre ensuite dans une période qui prévaut encore et qui consiste à oblitérer cette question québécoise et à la ranger dans des discussions techniques. Faute de s'attaquer sérieusement à la question, on cherche des voies d'évitement, en s'en remettant à des négociations administratives ou mieux encore à des symboles.

On voudrait faire abstraction de la question québécoise alors qu'avec la présence du Bloc québécois sur la scène fédérale, qui dépasse l'épiphénomène et perturbe grandement le système partisan et la capacité de constituer des gouvernements majoritaires, cette question a une influence sur le fonctionnement des institutions parlementaires fédérales.

## L'HYPNOTISME POLITIQUE : VOS PAUPIÈRES SONT LOURDES

Le grand magicien en la matière, c'est Stephen Harper, nouveau chef conservateur (après la réunification des diverses allégeances de cette famille politique). Il a compris que l'objectif d'un gouvernement majoritaire est difficilement réalisable sans l'appui au moins partiel du Québec.

Mais comment renouer avec l'appui donné à Brian Mulroney sans réanimer des souvenirs douloureux pour les conservateurs ni créer de la suspicion dans l'Ouest du Canada?

Harper se livre à une « grande séduction » : il avance le concept du fédéralisme d'ouverture basé sur l'encadrement du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et sur la participation des provinces aux grands débats; il reconnaît la vraisemblance d'un déséquilibre fiscal et voit d'un bon œil la participation d'un représentant du Québec dans la délégation du Canada à l'UNESCO<sup>7</sup>. Ces engagements électoraux donnent à penser que les conservateurs sont enclins à répondre positivement aux doléances venant du Québec. Leur point commun est de faire preuve d'une ouverture sur les manifestations de mécontentement en voulant classer certains contentieux.

Le fédéralisme d'ouverture correspond davantage à un mode de pensée néo-libéral qu'à une concession à l'égard de la volonté d'autonomie de provinces comme le Québec. Car, le retrait gouvernemental qui motive cette vision semble s'appliquer également au gouvernement fédéral, notamment en matière de contrôle d'armes à feu, d'environnement ou de centres de la petite enfance. Le redressement du déséquilibre fiscal a permis une amélioration du financement provincial qui heureusement est venu avant la crise financière de 2009. Enfin, la délégation à l'UNESCO a fait une place à un représentant du Québec qui siège comme partie prenante de la délégation canadienne qui est une et unique. Dernier élément, C'est la reconnaissance de la nation au Québec. Cela demande quelques développements.

Stephen Harper propose à l'automne 2006 une motion en Chambre qui affirme que « les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni ». Cette reconnaissance est neutre,

sans portée et n'a de sens qu'au regard de sa présence dans un Canada uni. Harper, qui fait les questions et les réponses dans son discours de présentation, ajoute : « La vraie question est simple : les Québécoises et les Québécois forment-ils une nation au sein d'un Canada uni? La réponse est oui. Les Québécois et les Québécoises forment-ils une nation indépendante du Canada? La réponse est non, et elle sera toujours non ». Alors que la notion de société distincte québécoise comme caractéristique essentielle du Canada et associée à une mission particulière de l'État du Québec avait fait couler beaucoup d'encre durant au moins deux ans, ici la proposition passe comme une lettre à la poste. La raison est simple : on ne peut rien en tirer, car cette reconnaissance donne appui à rien. Cinq ans après l'adoption de cette motion, il s'agit d'un ornement quasiment invisible dans les outils législatifs canadiens. Ce n'est pas un hasard si cette reconnaissance de la nation sombre dans l'indifférence, alors que c'est le fédéralisme d'ouverture, sous l'angle du pouvoir de dépenser qui est largement discuté, davantage par les intellectuels du Canada hors Québec que l'inverse.

Le gouvernement Harper s'applique à se donner une image basée sur des réponses partielles et limitées qui ont pour effet d'installer des paratonnerres qui protègent des secousses, mais surtout sans changer l'architecture de la maison Canada. Cette attitude permet de confirmer la position électorale du Parti conservateur au Québec pour l'élection de 2008, alors que les circonscriptions qui ont un vieux fond conservateur au Québec sont tentées par une certaine sympathie idéologique et l'accès au pouvoir.

Force est de constater que, depuis l'élection du gouvernement libéral au Québec, ce gouvernement a concentré son attention sur des négociations fonctionnelles, secteur par secteur, tout en se refusant de thématiser les revendications québécoises dans un registre de remise en cause plus générale de l'État canadien ou de son architecture constitutionnelle. Une autre attitude lui est interdite par le réalisme politique, car elle mènerait au rejet de ces revendications et donnerait des munitions au parti souverainiste. Cette impasse fait en sorte que la famille politique fédéraliste du Québec, toute nationaliste qu'elle soit, est sans voix.

En même temps, il y a une espèce de lassitude sur la scène politique et dans l'opinion publique, si bien le consensus qui s'est diffusé dans les partis politiques fédéralistes, provinciaux comme fédéraux, c'est celui de la non-pertinence du sujet. En somme, pas de demande, pas de réponse, pas de sujet. Passons à autre chose.

La campagne électorale du printemps 2011 a permis de voir les partis politiques, mis à part le Bloc québécois, entonner à l'unisson le refrain voulant que la question constitutionnelle ou du fédéralisme canadien n'était pas à l'ordre du jour. Personne ne veut en entendre parler, donc personne n'en parlera. Après 50 ans d'une question âprement discutée, les partis fédéraux sont aux abonnés absents. Le raisonnement est assez simple : parce que la question constitutionnelle a perdu sa cote dans les sondages, la question est réglée ou ne mérite pas qu'on en traite.

C'est après le débat télévisé entre les chefs de partis que le leader du NPD et ses porte-parole ont brandi la Déclaration de Sherbrooke de 2006 laissant les autres partis médusés et prenant de court le Bloc québécois qui avait l'habitude d'une exclusivité du sujet depuis quelques années.

Ce n'est pas le seul facteur, mais l'audience que peut avoir le NPD au cours de cette campagne fédérale au Québec repose sur une autre lassitude. La présence du Bloc qui, après six élections depuis 1993, a canalisé le vote sanction des électeurs québécois nationalistes (et souverainistes) à l'égard d'abord du Parti libéral, puis du Parti conservateur, commence avoir mal à justifier sa capacité de nuisance. Car, capacité de nuisance, il y a. Le Bloc rend fort difficile l'obtention du nombre de sièges suffisant pour obtenir un gouvernement majoritaire, mais également il bloque la capacité des grands partis canadiens à agir comme vecteur d'intégration politique et idéologique pan-canadien, en sapant leur base électorale au Québec. Cela ne peut que favoriser la régionalisation récurrente du système partisan canadien. Historiquement, ces formes de radicalismes provinciaux (de droite, de gauche ou nationaliste) ont représenté des transitions, mais celle-ci au Québec dure depuis près de 20 ans.

À l'inverse, on peut affirmer que ce n'est que justice. Devant l'incapacité du système politique canadien, du personnel politique et d'une opinion publique allergique aux revendications politiques québécoises, il ne serait que normal pour un parti représentant les intérêts de la communauté nationale déçue d'agir par les moyens disponibles, de sanctionner les forces en présence et de s'imposer comme un acteur du système fédéral qui est dédié à la souveraineté du Québec et, *in fine*, au retrait du Québec des institutions politiques canadiennes. Le Bloc n'est qu'une expression de la démocratie.

Le Parti conservateur a cherché à entamer cette force de résistance et de « nuisance » que représente le Bloc. En dépit de certaines avancées en 2006 et en 2008, les conservateurs semblent piétiner et les libéraux doivent se résigner à reculer. La grande alliance que ces derniers représentaient sous Trudeau s'est déconstruite tant au Canada qu'au Québec.

L'audience que le NPD se taille au Québec surprend, mais relève apparemment de la volonté des électeurs d'accorder le bénéfice du doute à un parti, qui n'est pas connu pour être un parti de gouvernement, mais qui pourrait participer à une coalition gouvernementale. Celle-ci serait inspirée par la social-démocratie et pourrait se substituer partiellement ou totalement au Bloc québécois pour porter l'expression de revendications québécoises concernant l'adaptation des institutions canadiennes eu égard à ses revendications nationales.

C'est ici que la Déclaration de Sherbrooke de 2006 prend toute son importance. Document plutôt méconnu, il a pris de l'importance parce qu'on s'y réfère de façon presque incantatoire lors de l'élection de 2011. Ce document, qui n'est pas nouveau, réunit les principes essentiels qui font consensus au Québec. Il aurait pu avoir été écrit par un parti provincial fédéraliste du Québec. On y retrouve la reconnaissance du caractère national du Québec, l'affirmation d'un Canada multinational, l'acceptation du fédéralisme asymétrique, jusqu'au droit de retrait avec compensation pour le Québec; de plus, le Québec a un droit à l'autodétermination auquel on ne devrait pas opposer la menace de l'usage de la force. L'objectif du NPD, c'est de sortir de l'impasse constitutionnelle.

La situation est un peu étrange au Québec. Le blocage de la situation politique, en raison de la forte présence du Bloc québécois, semble lasser : on en est à la septième élection fédérale au cours de laquelle le vote de protestation et de sanction est sollicité. L'appui aux Conservateurs ne dépasse pas certaines régions bien précises et ne prend pas d'ampleur. La cassure avec le Parti libéral est toujours aussi vive. Plutôt de sensibilité sociale-démocrate, les Québécois sont invités à jeter leur dévolu du côté du NPD, qui dit incarner le changement, promet d'exercer une influence sur le gouvernement et affirme avoir une ouverture à l'égard des revendications nationales québécoises.

Cette dernière posture n'a de sens que si le décompte final donne un gouvernement conservateur minoritaire ou un gouvernement NDP. Autrement, un gouvernement conservateur majoritaire a toute latitude devant une opposition néo-démocrate pour mettre en place sa propre démarche. La tentation autoritaire conservatrice devrait alors colorer le tout.

Les résultats donnent une défaite massive du Bloc québécois qui, à toute fin pratique, disparaît, et un recul conjugué des conservateurs et des libéraux. Il n'y a de place que pour les députés du NPD qui double son nombre de sièges au Canada, essentiellement avec des gains au Québec. Dans ce contexte, la première préoccupation du NPD ne peut être que de conforter son rôle d'opposition et d'élargir sa base électorale. Mais pour le NPD, qui reçoit un appui massif au Québec, le défi sera d'élargir cette assise canadienne en s'adressant à d'autres régions au Canada, tout en conciliant la manœuvre avec un discours adapté au Québec. La conciliation n'est pas simple. Il est sans doute symptomatique que, dans son discours de soirée électorale, le chef Jack Layton ne dise pas un mot sur cette nouvelle asymétrie dans le vote, sur la confiance donnée par les Québécois ou sur l'importance d'amener les Québécois à adhérer à la constitution. En d'autres termes, il ne parle pas du rôle dont il pourrait se sentir investi. Ce paradoxe n'est que plus éclatant.

Cette élection préside à la recomposition de la sphère politique partisane au Canada. En votant, encore une fois massivement, qu'ils soient francophones ou anglophones, les Québécois détiennent cette



fois une clé dans ce processus<sup>8</sup>. Ils poussent le NPD au rang d'opposition officielle et plombent encore davantage le Parti libéral fédéral.

Les Conservateurs poursuivent leur exercice de banalisation et d'éviction des revendications québécoises en réaffirmant cent fois plutôt qu'une que ce n'est pas un sujet à l'ordre du jour. Une série de politiques et de gestes sont aux antipodes des sensibilités dominantes au Québec. Pensons à la nomination d'unilingues anglais à des postes clés, au retrait du protocole de Kyoto, à la mise au ban des groupes environnementalistes, au surinvestissement dans l'armement et l'équipement militaires, à la mise en place d'une politique punitive et carcérale pour la délinquance, aux coupes budgétaires qui suivent la réduction de la ponction fiscale ou à l'adulation des symboles monarchiques. Le fossé n'a jamais été aussi profond.

Quelle est la capacité de riposte et d'opposition pour un NPD qui a l'esprit ailleurs, soit sur son audience hors Québec. La nomination de Thomas Mulcair, du Québec, en mars 2012 (suite au décès de J. Layton) laisse cette question grande ouverte, car la reprise des positions de Sherbrooke dans l'ensemble du Canada serait une hypothèque compromettant une consolidation pancanadienne.

Le sort réservé au parti souverainiste sur la scène fédérale est peut-être de mauvais augure pour le Parti québécois. La lassitude compromet peut-être la cause de la souveraineté. Si à la prochaine élection au Québec le Parti québécois est encore relayé dans l'opposition, le sujet québécois risque d'être mis sur la touche pour une longue période. Si, au contraire, le Parti québécois forme le gouvernement, la cause souverainiste se déroulera surtout dans les affrontements fédéraux-provinciaux. C'est une histoire connue.

\*\*\*

Si un temps il y eut un implicite dans le débat concernant un Canada à deux, quelle que soit son imprécision, la compréhension mutuelle de l'autre est loin de s'imposer. Se mettent plutôt en place deux systèmes de pensée qui se font face et qui sont antagonistes. Puis vient Pierre Trudeau qui réussit à imposer un nouveau paradigme qui devient un indépassable. Toutes les tentatives de réconcilier les différences et de rendre acceptable ce paradigme sont vaines. Jusqu'à

l'échec du début des années 1990, on se situe dans ce même univers discursif. Depuis, on est plus sur une voie d'évitement sur le plan du vocabulaire et sur le plan tactique. À ce paradigme confirmé s'ajoutent des processus favorables à un fédéralisme fonctionnel, à des ententes administratives qui deviennent la voie de contournement des questions de fond. Des actions symboliques et un délestage de l'État fédéral laissent apparemment un plus grand espace aux provinces.

Après plusieurs votes sanction au Québec, le système partisan fédéral est bouleversé : le Bloc québécois vient chambouler les alignements politiques conventionnels. Il prône les « valeurs québécoises » et exprime le système de représentations fondé sur la question nationale québécoise. Son audience est limitée au Québec. Mais cette expression de la rupture face aux institutions canadiennes arrive à son terme à la septième élection générale et s'efface. Le NPD, un temps valeur de rechange pour les Québécois, joue sur le parallélisme des discours, mais cela ne peut durer qu'un temps. Ce parti a tout intérêt à rester modeste sur la question québécoise s'il veut élargir sa base canadienne et assurer sa position de second parti sur l'échiquier canadien. Cet équilibrisme risque de décevoir, car il est difficile d'imaginer qu'il se donne la mission de réconcilier le Québec avec le paradigme canadien, alors que tous les partis ont intérêt à taire cette question et que le Canada est en train de se donner une carrure idéologique conservatrice et monarchiste.

En somme, dans la communication politique, nous sommes dans le brouillard sur le plan conceptuel et sur le plan tactique. Y a-t-il encore un sujet? L'interlocuteur semble dire que non. Ce ne sont plus les termes du sujet, mais le sujet qui pose problème. Nous sommes devant un non débat, un non sujet. Le summum, c'est la récente affirmation qu'il n'y a rien à discuter. Badauds, passez votre chemin!

- 
- 1 G. Boismenu, « Le Canada est-il une fédération territoriale ou multinationale? », in *La politique en question*, Montréal, PUM, 2008.
  - 2 G. Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », in *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, R. Comeau (dir.), Québec, PUQ, 1989.

- 3 G. Boismenu et F. Rocher, « Une réforme constitutionnelle qui s'impose... », in Y. Bélanger et D. Brunelle (dir.), *L'ère des libéraux : Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Québec, PUQ, 1988.
- 4 J. Bickerton, « Crime et châtement : le Parti progressiste-conservateur du Canada entre 1984 et 1994 », *Politique et sociétés*, vol. 16, n° 2, 1997.
- 5 G. Boismenu et P. Graefe, « The New Federal Tool Belt : Attempts To Rebuild Social Policy Leadership », *Canadian Public Policy*, vol. 30, n° 1, 2004.
- 6 R.K. Carty, « Political Turbulence in a Dominant Party System », *PSOnline*, 2006, [www.apsanet.org](http://www.apsanet.org).
- 7 P. Graefe et R. Laforest, « La Grande Séduction : Wooing Quebec », in *How Ottawa Spends, 2007-2008 : The Harper Conservative – Climate of Change*, McGill-Queen's UP, 2007.
- 8 H. Bakvis et L.G. Macpherson, « Quebec Block Voting and the Canadian Electoral System », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 28, n° 4, 1995.